

Pôle Administration Générale
Service Contrats Groupe

Courrier Type adressé à 76 Collectivités

A l'attention de Monsieur le Maire

Vos réf : Néant

Nos réf : LDZ/DP/IB/CA/MR/97

RAR

Objet : Contrat d'Assurance Statutaire 2022/2025 – Willis Towers Watson (WTW) / CNP – **Couverture risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL (effectif supérieur à 30 agents affiliés à la CNRACL)** - Révision des taux au 1^{er} janvier 2025

PJ :

- **Etude couverture 2025**

- **Formulaire modification couverture**

Dossier suivi par : Myriam RIVALS – 05 81 91 93 00 – assurance@cdg31.fr

Monsieur le Maire,

Votre collectivité, d'un effectif supérieur à 30 agents affiliés à la CNRACL, est assurée pour la couverture citée en objet et je vous remercie de la confiance accordée au CDG31 dans ce cadre.

Pour les collectivités relevant de cette strate, les taux de cotisation pour chacun des risques couverts sont spécifiques à chacune des collectivités assurées.

Dans ce cadre, vous avez opté pour un choix de couverture par risques statutaires dont les taux étaient contractuellement fixes pour les exercices 2022 et 2023.

Pour les années suivantes, le contrat groupe d'assurance statutaire comporte une clause contractuelle de révision de ces taux basée sur les résultats attachés à votre collectivité en termes de sinistralité. Cette révision peut aboutir soit à une baisse, un maintien ou une augmentation des taux.

Vous trouverez dans l'étude de couverture jointe l'indication de l'évolution pour l'année 2025 relative à votre collectivité, acceptée par le CDG31 après instruction par le Service Contrat groupe. Je vous invite à en prendre connaissance pour envisager les suites à réserver à votre couverture pour l'année prochaine.

Afin de vous aider dans ce choix, un rendez-vous spécifique vous sera proposé prochainement par un représentant du courtier Willis Towers Watson (ex-Gras Savoye), en présence d'un représentant du service Contrat groupe du CDG31 au cours du second semestre 2024.

Il sera l'occasion de vous présenter **les statistiques d'absentéismes de votre collectivité**.

Par ailleurs, je vous indique que les frais de gestion annuels à percevoir par le CDG31 dans le cadre de la mise en œuvre du contrat groupe d'assurance statutaire seront inchangés pour l'année 2025, à savoir : montant de la prime d'assurance x 0,05, avec un minimum de perception de 25€.

Quelles suites pour votre collectivité ?

En fonction des taux applicables à votre collectivité à compter de 2025, plusieurs possibilités s'offrent à vous.

→ Vous souhaitez le maintien de la couverture choisie initialement aux conditions applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Vous n'avez rien à faire. En l'absence de manifestation de votre collectivité, l'adhésion pour l'année 2025 sera maintenue dans les mêmes conditions de couverture et le taux pour le calcul de la prime applicable au 1^{er} janvier 2025 sera automatiquement appliqué.

→ Vous souhaitez modifier la couverture initialement choisie, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Vous pouvez modifier votre choix de couverture (risques couverts), ainsi que les bases d'assurance. Pour opérer tout changement, vous devez faire parvenir au CDG31 la demande de modification correspondante à partir du formulaire joint à ce courrier.

Cette demande doit être parvenue au CDG31 avant le 15/12/2024. Afin de préserver vos droits, je vous invite à opérer cette transmission par courrier recommandé avec accusé de réception pour caractériser la réception effective par le CDG31 avant la date limite.

→ Vous souhaitez résilier la couverture à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Vous pouvez résilier votre couverture par courrier en RAR adressé au CDG31 avant le 31/10/2024 dernier délai, le cachet de la poste faisant foi.

NB : le présent contrat groupe prend fin au 31/12/2025. Le CDG31 engagera au second semestre la préparation du contrat groupe 2026 - 2029 et vous contactera dans ce cadre.

Le Service Contrats Groupe reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente,
Sabine GEIL-GOMEZ

